

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence et à huis clos, le **mardi 21 avril 2020** à compter de **19 h**.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes à cette vidéoconférence :

Madame Carmen McDuff, directrice générale
Maître Alexandrine Gemme, greffière

Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance extraordinaire ouverte.

La séance extraordinaire se tient à huis clos et les membres du conseil y participent par vidéoconférence, conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et pour laquelle le premier ministre du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

106-04-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 21 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. URBANISME

107-04-20 DÉSIGNATION DE PRIORITÉS - DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES - CONSULTATION ÉCRITE - ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-008 DU 22 MARS 2020 - COVID-19

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, tous rassemblements intérieurs et extérieurs sont prohibés;

CONSIDÉRANT que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que pour les actes désignés comme prioritaires, la procédure habituelle est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la présentation de tout acte désigné non prioritaire par le conseil doit être reportée à la fin de la crise sanitaire;

CONSIDÉRANT que certaines demandes de dérogations mineures sont jugées prioritaires par le conseil, notamment en raison des conséquences qu'aurait un report sur le requérant et sur des transactions immobilières planifiées;

CONSIDÉRANT que trois demandes ont été présentées au Comité consultatif d'urbanisme pour la réunion qui se tiendra par vidéoconférence le 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT que deux de ces demandes sont jugées prioritaires par le conseil, notamment en raison d'une transaction notariée prévue dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 20-1061;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE DÉSIGNER les demandes de dérogations mineures numéros 2020-009-DM et 2020-010-DM, toutes deux concernant le lot numéro 5 975 953 du Cadastre du Québec, comme prioritaires;

DE PRÉSENTER ces deux demandes de dérogations mineures à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2020;

D'ASSUJETTIR leur présentation à une consultation écrite, en remplacement de la procédure habituelle, annoncée 15 jours au préalable par avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 en date du 22 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Aucun citoyen n'est présent.

108-04-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Alexandrine Gemme, greffière

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.